

# 2014 NOUS N'EN AVONS TOUJOURS PAS FINI AVEC LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

## UN SYSTEME DE DOMINATION

La société dans laquelle nous vivons n'est pas égalitaire. Les hommes exercent sur les femmes des rapports de domination qui se manifestent dans tous les domaines de la vie. Tout rapport de domination se maintient grâce à la violence.

Ces violences contre les femmes ont lieu dans tous les milieux, dans tous les territoires, dans tous les pays. Elles sont universelles car les inégalités femmes / hommes, la domination masculine, sont universelles. Elles sont particulièrement utilisées comme arme de guerre lors des conflits armés et légitimées par les intégrismes religieux. Elles prennent différentes formes : viols et autres agressions sexuelles, violences conjugales ( physiques mais aussi psychologiques, économiques, sexuelles), violences au travail, harcèlement sexuel, mutilations sexuelles, prostitution, mariage forcé, sexisme, lesbophobie, violences contre les femmes en situation de handicap, de vulnérabilité économique, femmes migrantes étrangères souvent victimes de double violence.

### ELLES ONT GAGNÉ !

Certaines femmes, sans papiers, sont victimes de la traite d'êtres humains et soumises à un quasi esclavage, telles que les employées de l'onglerie du 50 Boulevard de Strasbourg dans le 10ème arrondissement de Paris. Et pourtant, elles se sont mises en grève pour obtenir des papiers et elles ont gagné grâce à leur détermination et à un large soutien.

Les femmes travaillant dans plusieurs hôtels se sont aussi mises en grève contre la sous-traitance et pour transformer leurs conditions de travail. Et elles ont aussi gagné !

La crise que nous vivons ébranle l'ensemble de notre société. Elle frappe durement les femmes qui sont précarisées et rendues encore plus vulnérables par les politiques d'austérité, la casse des services publics, les attaques généralisées contre l'ensemble des droits. Le délitement du terreau social, cette violence sociale généralisée, favorisent les violences spécifiques à l'encontre des femmes. C'est à la société de signifier clairement l'interdiction des violences faites aux femmes, de protéger les victimes, de les secourir ! C'est à la société de faire appliquer les lois contre les violences faites aux femmes !

### OR LA SOCIÉTÉ TOLÈRE ENCORE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES !

**COMMENT INTERPRÉTER AUTREMENT** le fait qu'une femme, dans le Loiret, qui a tué son mari en 2012, après des décennies de viols et de coups sur ses enfants et sur elle-même, se voit infliger 10 ans de prison ? Visiblement les magistrats, malgré la formation qu'ils sont censés recevoir, ne reconnaissent toujours pas le phénomène d'emprise et ne mesurent pas ce que c'est de vivre sous la terreur. La parole des victimes n'est ni écoutée, ni entendue.

**COMMENT INTERPRÉTER AUTREMENT** que l'ordonnance de protection qui, comme son nom l'indique est censée protéger les femmes, ne puisse pas s'appliquer aux femmes victimes de harcèlement ou de viol ?

**COMMENT INTERPRÉTER AUTREMENT** le refus des entreprises d'intégrer dans les accords d'égalité professionnelle, la prise en charge et la reconnaissance des conséquences des violences conjugales, ou autres violences, au travail ? Cette reconnaissance devrait d'ailleurs être inscrite dans la loi comme en Espagne.

**COMMENT INTERPRÉTER AUTREMENT** que le gouvernement capitule devant celles et ceux qui promeuvent les Journées de Retrait de l'école et la Manif pour Tous en réduisant la loi famille à une peau de chagrin, en supprimant les ABCD de l'Égalité, qui n'étaient qu'un timide début d'une éducation à l'égalité non sexiste ? Ces ABCD doivent être rétablis, renforcés et étendus à tous les stades de la scolarité. Ils servent, entre autres, à prévenir les violences faites aux femmes.

**COMMENT INTERPRÉTER AUTREMENT** que toute femme demandant l'asile parce que menacée ou victime de violences lesbophobes et/ou de violences sexistes et/ou de violences sexuelles, ne puisse obtenir une carte de résidente ?

**COMMENT INTERPRÉTER AUTREMENT** que la résidence alternée des enfants lors d'un divorce en cas de violences sur les femmes ou les enfants soit possible ?

**COMMENT INTERPRÉTER** que les lois votées ou mesures prises ne soient pas appliquées : il est très difficile d'obtenir l'ordonnance de protection ou le téléphone grand danger dans certains départements ?

**COMMENT INTERPRÉTER AUTREMENT** que l'État baisse ou supprime les subventions aux associations qui luttent pour les droits des femmes et mettent en œuvre la solidarité contre les violences ?

**COMMENT INTERPRÉTER AUTREMENT** la disparition d'un Ministère des Droits des Femmes de plein exercice ?

## NOUS RECLAMONS COMME EN ESPAGNE UNE LOI-CADRE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

**NOUS RECLAMONS QUE LES LOIS VOTEES SOIENT APPLIQUEES, ET QUE DES MECANISMES DE CONTRÔLE SOIENT CREES AFIN DE VERIFIER CETTE APPLICATION.**

On ne peut concevoir une société de pleine égalité entre les femmes et les hommes où subsisterait encore une sexualité tarifée, une marchandisation des corps des femmes au plus grand profit de l'industrie mondialisée du sexe. La prostitution n'est ni un choix, ni un métier, c'est une violence.

La proposition de loi de « lutte contre le système prostitutionnel » a été adoptée à l'Assemblée nationale le 4 décembre 2013. Elle reconnaît, conformément à la tradition abolitionniste de la France, que la prostitution est une violence. La proposition de loi abroge le délit de racolage qui fait peser le poids de la répression sur les victimes. Elle vise à interdire tout achat d'un acte sexuel.

Pour nous, cette proposition de loi, même si elle comporte des limites, constitue une avancée d'importance.

Cette loi a fait l'objet d'un examen par une commission spéciale du Sénat en juillet 2014. Cette commission a enlevé du texte initial l'interdiction de tout achat d'un acte sexuel.

Depuis, le texte dort sans inscription à l'ordre du jour au Sénat, malgré la pression du groupe Communiste, Républicain et Citoyen et malgré la Marche de Rosen qui a accompli près de 800km pour l'abolition. Il risque ainsi d'être enterré ! Nous réclamons que ce texte soit inscrit à l'ordre du jour du Sénat et que l'interdiction de tout achat d'un acte sexuel, un moyen de faire baisser la « demande », soit rétablie.

**NOUS RÉCLAMONS UNE LOI GLOBALE ABOLITIONNISTE ENGAGEANT ENFIN LA FRANCE AUPRÈS DES PERSONNES PROSTITUÉES ET CONTRE LE SYSTÈME PROSTITUEUR. NOUS RÉCLAMONS UN RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE PROXÉNÉTISME ET CONTRE LA TRAITE.**

Le Collectif National pour les Droits des Femmes a élaboré en 2006 une loi-cadre contre les violences faites aux femmes prenant en compte la globalité des violences et l'ensemble des mesures nécessaires pour les faire reculer. Partant de ce travail, une loi a été votée en juillet 2010, mais elle est bien insuffisante. Le Cndf a « toiletté » sa loi en 2013. Elle a été déposée par le groupe CRC au Sénat. Nous demandons qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale et du Sénat, débattue et votée !

## TOUTES ET TOUS A LA MANIFESTATION SAMEDI 22 NOVEMBRE, 14H30 BASTILLE.

Premiers signataires : Collectif National pour les Droits des Femmes, Cadac, ANCIC, APEL- Égalité, Ass Femmes Intercultures, Atalante Vidéos Féministes, CGT, Conseil Démocratique Kurde de France, Collectif féministe contre le Viol, Coordination du lobby européen des femmes, les eFFRONTé-e-s, Encore Féministes !, Fédération Nationale Solidarité Femmes, Femmes Migrantes Debout, Femmes pour le Dire-Femmes pour Agir, Femmes solidaires, FSU, Libres Mariannes, Ligue du Droit International des Femmes, Maison des Femmes de Montreuil, Osez le Féminisme, Parti de Gauche, PCF, SMAST-CGT, Union régionale solidarité femmes Île-de-France, Union Syndicale Solidaire.